



1 février 2021

## Test des sirènes dans toute la Suisse mercredi 3 février 2021

**Le test annuel des sirènes aura lieu, dans toute la Suisse, le mercredi 3 février 2021. En cas d'événement, les sirènes sont un moyen fiable pour transmettre l'alarme, à condition toutefois qu'elles fonctionnent correctement. Bien que les autorités puissent aujourd'hui diffuser des messages via Internet, les sirènes demeurent l'élément central du système de transmission de l'alarme à la population. Cela est particulièrement vrai durant la nuit où elles assurent une fonction de « réveil » essentielle.**

Le Valais s'est doté d'un réseau de 326 sirènes fixes assurant la transmission de l'alarme générale. 159 d'entre elles peuvent être utilisées également pour la transmission de l'alarme eau. Cette année, 5 sirènes ont été remplacées par de nouveaux modèles. Il s'agit des installations de Geschinen, Finhaut, Chemex/Troistorrents, Mollens et de Montana/École. Une nouvelle sirène a été installée sur le bâtiment du cycle d'orientation de Martigny.

En collaboration, avec la Confédération, les communes et les exploitants d'ouvrages d'accumulation, l'Office cantonal de la protection de la population veille à l'actualisation continue et à la disponibilité permanente des sirènes. Leur fonctionnement sera testé dans toute la Suisse le mercredi 3 février 2021. Le test portera aussi bien sur l'alarme générale que sur l'alarme eau. Il n'y aura pas lieu pour la population de prendre des mesures de protection.

Le signal de l'alarme générale sera diffusé à 13h30. Il s'agit d'un son oscillant régulier d'une durée d'une minute. Au besoin, le test peut être poursuivi jusqu'à 14h00. Parallèlement au premier déclenchement de l'alarme générale, tous les cantons diffuseront également une alarme test sur les canaux d'Alertswiss (site Internet et application). À partir de 14h15, c'est le signal de l'alarme eau qui sera testé dans les zones situées en aval de barrages, et ce jusqu'à 15h00 au plus tard. Ce signal consiste en douze sons bas continus de 20 secondes chacun à des intervalles de 10 secondes.

Exceptionnellement, en raison de la situation sanitaire et des nombreux engagements de la Protection civile, aucun contrôle acoustique ne sera conduit cette année par les astreints PCi sur les différents sites des sirènes.

### Que faut-il faire en cas d'alarme réelle ?

Si l'alarme générale retentit en dehors des tests annoncés, cela signifie que la population peut être en danger. Dans ce cas, il faut écouter la radio ou s'informer sur les canaux d'Alertswiss, suivre les consignes des autorités et mettre ses voisins au courant. L'alarme eau indique quant à elle un danger immédiat en aval d'un barrage. La population est alors invitée à quitter sans délai la zone menacée.



Les habitants de ces secteurs reçoivent préalablement des aide-mémoire qui les informent sur l'alarme eau et les possibilités de se mettre à l'abri.

Des informations supplémentaires et des recommandations de comportement se trouvent sur le site Internet d'Alertswiss, et aux pages 680 et 681 du télétexte de la RTS. L'application Alertswiss est disponible gratuitement pour les systèmes d'exploitation Android et IOS. Elle peut être téléchargée via le Google Play Store ou l'App Store d'Apple.

#### **Personnes de contact**

**Olivier Luyet**, chef de l'Office cantonal de la protection de la population (OCP), 027 606 52 60

**Martin Bovet**, responsable technique du Service de la sécurité civile et militaire (SSCM) et administrateur POLYALERT Valais, 027 606 52 63